

Travaux Déclaration de projet

La commission d'enquête a déclaré le caractère d'intérêt général du projet de création d'un accès fluvial direct à Port 2000.

Publié le 3/01/2024 - Mis à jour le 14/03/2024



Le saviez-vous ? La déclaration de projet est une procédure constatant l'intérêt général d'un projet public de travaux, d'aménagement ou d'ouvrage. Elle intervient lorsque ce projet a fait l'objet d'une enquête publique environnementale. Elle est notamment indispensable pour bénéficier des autorisations de travaux.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00